

# HIER AUJOURD'HUI ROMAGNAT DEMAIN

Le Directeur de la Publication :  
Arsène BOULAY - Député-Maire de ROMAGNAT

## Quand une commune doit suppléer à la carence de l'Etat

Avant tout, qu'il me soit permis — même si c'est avec quelque retard — de vous présenter les vœux les plus sincères de la Municipalité pour la nouvelle année.

Je dois aussi rendre hommage à Monsieur Serge PASSE-  
RON, Conseiller délégué, qui avait bien voulu se charger de  
la publication de ce bulletin. Appelé à un nouveau poste,  
dans le cadre de son activité professionnelle, il laisse dans  
notre Commune le souvenir unanime d'une charmante cour-  
toisie et d'un très grand dévouement à la collectivité.

Son collègue et ami, Monsieur Jean MALACAN, qui joue  
depuis près de 2 ans un rôle d'animateur particulièrement  
efficace à la Commission Administrative du Bureau d'Aide  
Sociale, a bien voulu se charger de notre bulletin, en même  
temps que d'un certain nombre de problèmes financiers. Qu'il  
en soit chaleureusement remercié.

★

Dans le précédent bulletin, j'avais promis de vous expo-  
ser quelles étaient les difficultés de financement dans le do-  
maine de l'Équipement, à propos de la construction de notre  
Ecole Maternelle.

Disons, en préambule, qu'à une époque très décriée, l'Etat  
intervenant dans ce genre d'opération en subventionnant les  
Communes à 85 % de la dépense (Ecole d'Opme et de Saul-  
zet-le-Chaud).

Ce taux, quelque peu réduit, était encore de 80 %  
lorsque fut réalisé, au titre du programme 1957, le Groupe  
Scolaire de ROMAGNAT.

Aujourd'hui, l'Etat embourbé dans de fabuleuses dépenses  
de prestige (dont le Concorde n'est qu'un cas) ne peut plus  
mettre à la disposition de l'Académie les crédits nécessaires  
aux constructions scolaires nouvelles.

C'est pourquoi le Conseil Général du département du  
Puy-de-Dôme, soucieux du sort des familles et de l'avenir des  
enfants, a voté et reconduit depuis 3 ans un crédit annuel  
de 209 millions d'anciens francs destinés à parer à cette ca-  
rence en haut-lieu.

Le projet de construction de l'Ecole Maternelle de RO-  
MAGNAT a été le premier à bénéficier de ces dispositions  
et c'est ainsi qu'au titre des programmes de 1971 et 1972 il a  
été alloué à notre Commune une subvention globale de  
699 200 F, soit près de 70 millions d'anciens francs.

Mais, ces subventions restent soumises à des normes im-  
pératives fixées par les ministères et qui ne correspondent  
en rien aux dépenses réelles.

C'est ainsi que les subventions précitées ont été accor-  
dées sur une estimation forfaitaire, basée sur des prix très  
anciens et limités à 1 141 772,50 F.

En réalité, le coût des travaux, malgré d'importants ra-  
bais consentis par les entrepreneurs — devait s'élever à :

1 330 136,46 F

dépense à laquelle il convient d'ajouter le prix  
d'acquisition du terrain et les frais d'acte affé-  
rents qui se chiffrent à ..... 202 667,92 F

Ce qui porte la dépense globale engagée à la  
somme de ..... 1 532 804,38 F

Sans doute, la Municipalité en accord avec son architecte  
a-t-elle pu sortir de la masse des travaux une dépense de l'or-  
dre de 85 465,32 F qui pourra être reprise pour bénéficier  
d'une subvention — toujours par le Conseil Général — au titre  
d'un programme de travaux de grosses réparations aux locaux  
scolaires.

Il n'en reste pas moins qu'au seul titre des travaux  
neufs et sans préjuger des dépenses imprévues, la  
Commune de ROMAGNAT devra participer pour une dépense  
de 78 139,96 F, c'est-à-dire près de 78 millions d'anciens  
francs, pour être équipée d'un première Ecole Maternelle,  
sans luxe superflu et non compris les clôtures et aménage-  
ments des sols.

Les contribuables doivent être scrupuleusement informés  
de ces circonstances. Ils peuvent ainsi mieux comprendre le  
retard constaté dans l'équipement général des collectivités et  
l'âpreté du combat que les municipalités, quelle que soit leur  
nuance politique — doivent mener contre le pouvoir central.

Arsène BOULAY, Député-Maire.

## LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### séance du 16 mai 1972

#### Présents :

Monsieur BOULAY, Député-  
Maire, Président de séance ;  
MM. GANIERE, GUINARD, RAY-  
NOIRD, SUCHET, Adjoint ;  
MM. BRUN, COHENDY, FELGI-  
NES, FOURRIER, BELLARD,  
BERNARD, CURNOL, FONTE-  
NILLE, LAROCHE, LESCHER,  
MALET, PASSERON, PERRIER,  
BOUCHE, LAMALLE, HUGUET,  
Madame PORTE.

#### Absent :

Monsieur LEBRE, excusé.

Madame PORTE est désignée  
comme secrétaire de séance.

I. - **Le Président donne lecture  
du procès-verbal de la séance  
du 5.2.72** lequel est adopté  
à l'unanimité.

II. - **Ordre du jour - ques-  
tions diverses :**

A) **Monsieur le Député-Maire  
donne connaissance au Conseil  
Municipal de différents projets  
ou requêtes dont il a été saisi.**

1°) Un passage souterrain  
pour les bestiaux sera mis en  
place sur la R.N. 89 à la sortie  
de Saulzet-le-Chaud.

Ce projet reçoit l'approba-  
tion du Conseil Municipal.

2°) **Le Président de l'Asso-  
ciation Départementale pour la  
sauvegarde de l'enfance et de  
l'adolescence** avait demandé  
aux communes de l'aggloméra-  
tion Clermontoise une aide fi-  
nancière de l'ordre de 8 000 F  
dans un premier temps, pour  
permettre la formation de mo-  
niteurs destinés à l'éducation  
de l'Enfance Inadaptée.

Considérant les énormes dif-  
ficultés financières de la Com-  
mune de ROMAGNAT, le Con-  
seil Municipal ne peut donner  
suite à cette demande.

3°) **Monsieur le Député-Mai-  
re donne lecture d'une lettre  
de remerciements** adressée par  
le **Conseil des Parents d'élè-  
ves** des Ecoles Publiques, à la  
Municipalité pour l'effort qu'elle  
a consenti en décidant de  
mettre en place à la rentrée  
scolaire de septembre une gar-  
derie pour les enfants de l'E-  
cole Maternelle.

B) **Le Président rend comp-  
te des différentes questions  
traitées lors de la réunion des  
Adjoints du 24.4.72.**

1°) il a été procédé à l'esti-  
mation de la parcelle de 240  
m<sup>2</sup> cédée aux P.T.T. par le B.

A.S. la somme de 28 000 F re-  
tenue pour prix de cette par-  
celle rentre ainsi immédiate-  
ment au budget 1972.

2°) En ce qui concerne le **ra-  
massage des ordures ménagè-  
res**, une étude destinée à nu-  
ancer les tarifs selon la fré-  
quence de ramassage et prépa-  
rée par Monsieur PASSERON,  
sera présentée à la Direction  
des Impôts.

3°) Le problème des subven-  
tions aux C.E.T. et C.E.S. de  
l'agglomération clermontoise  
fréquentée par des enfants de  
ROMAGNAT a été une nou-  
velle fois évoqué. Il a été déci-  
dé de convenir à l'amiable d'un  
tarif commun dans le cadre  
des 8 communes de l'agglomé-  
ration.

4°) L'installation de 3 nou-  
velles **cabines téléphoniques**  
dans le bourg est envisagée.  
Les adjoints ont préconisé les  
emplacements suivants :

— une cabine dans le cen-  
tre (vers la boulangerie Va-  
zeille) ;

— une cabine près du Pré-  
ventorium ;

— une cabine Rue de la  
Treille.

Certains conseillers estiment  
préférable de placer cette der-  
nière dans le quartier de la  
Chapelle, le soin a été laissé  
à Monsieur LAROCHE de juger,  
le moment venu, des meilleurs  
emplacements.

Un projet d'installation de  
deux nouvelles cabines à Saul-  
zet et à Opme est également  
envisagé.

5°) **Entretien des plantations  
des Pérouses :**

La diffusion de notre journal  
est gratuite, et, par ailleurs, elle  
ne doit rien coûter à notre Com-  
mune. Nous avons donc besoin du  
concours d'annonceurs publici-  
taires.

Nous demandons aux commer-  
çants, artisans et industriels de  
ROMAGNAT de réserver un bon  
accueil aux membres de notre  
équipe qui leur proposeront, pour  
un prix modique, une insertion  
dans les prochains numéros.

D'ores et déjà nous remercions  
les annonceurs qui nous ont fait  
confiance et nous ont permis de  
vous distribuer le présent exem-  
plaire.

## LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(suite de la page 1)

Il a été décidé de demander à l'Entreprise GIRARDET de cesser les travaux d'entretien et de confier ceux-ci à Monsieur HYARDET récemment installé dans le bourg.

Le problème du financement de ces travaux d'entretien a été évoqué. En effet les frais devraient normalement incomber à un « syndicat des habitants des Pérouses » qui aurait défini les charges revenant à chacun en fonction de normes à déterminer après consultation du Cahier des Charges. Mais la Municipalité constatant la carence d'un tel syndicat décide de se substituer aux habitants des Pérouses et de consulter MM. BELIN et ARNAUD, promoteurs, afin de connaître selon quelles règles précises répartir la dépense et recouvrer les sommes dues par les propriétaires (vraisemblablement comme en matière de contributions directes).

MM. PASSERON et SUCHET s'occuperont de cette question.

6°) Il faudra envisager la coupe de certains arbres du Parc de Bezance trop épais.

7°) Un projet d'abri de car pour la Cité de Bezance est à l'étude.

8°) Il a été décidé de ne plus louer la petite salle réservée à la Sécurité Sociale.

### C) Autres questions.

1°) Monsieur le Député-Maire propose d'acquérir un portail situé à AUBIERE pour le placer à ROMAGNAT à l'angle de l'Avenue Gergovie et l'Allée du Château. Le Conseil Municipal donne son accord.

2°) Le Président donne connaissance des conditions auxquelles a été acquis auprès de Monsieur ACHARD, un terrain destiné à l'agrandissement du Cimetière de Saulzet. Le prix en a été fixé à 15 F le m<sup>2</sup> pour

une superficie de 1 000 m<sup>2</sup> soit une dépense de 15 000 F.

### 3°) FOYER A.S.R.

Un certain nombre de Conseillers Municipaux estime que l'actuelle organisation des activités au sein du Foyer Laïc des Jeunes laisse à désirer. Ils rappellent que la subvention versée à cette association par la Municipalité doit être justifiée par des activités de loisirs et de culture bénéficiant à tous les jeunes de la Commune. Ils constatent que d'autres secteurs plus actifs tels que les sections de l'A.S.R. perçoivent des subventions moins élevées, et ils souhaitent si les activités du Foyer ne sont pas à l'avenir clairement définies, que la répartition des sommes allouées soit revue en fonction de l'importance de chaque secteur.

Le Conseil Municipal décide de désigner 3 Conseillers Municipaux. MM. RAYNOIRD, PASSERON et BERNARD, qui seront chargés d'obtenir de plus amples renseignements sur l'actuel fonctionnement du Foyer, et si possible de proposer une réorganisation.

### 4°) Nomination de rues.

Les propositions suivantes ont été faites quant à l'appellation de nouvelles rues :

Dans le lotissement Bertucci Impasse Voltaire,

Dans le lotissement Les Fouessas - Impasse Lavoisier,

Dans le Lotissement Treille de Bezance, 1° Ancienne Impasse de la Treille devient Avenue Henri DUNANT, 2° Ancien chemin qui part derrière le Château jusqu'à la rue de la Treille est dénommé rue des Caves.

La liste des questions à traiter étant épuisée, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

## séance du 6 juillet 1972

### Présents :

M. BOULAY, Député-Maire, Président de séance.

MM. GANIERE, GUINARD, RAYNOIRD, SUCHET, PASSERON, MALLET, LAROCHE, LESCHER, BELLARD, BERNARD, FOURRIER, FONTENILLE, COHENDY, FELGINES, BOUCHE, LAMALLE, HUGUET, Mme PORTE.

### Absents :

MM. CURNOL, BRUN, PERRIER, LEBRE, excusés.

### Ordre du jour :

Zone Artisanale BEAUMONT-ROMAGNAT

Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme PORTE.

### I. - LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 MAI 1972 :

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 mai 1972. Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

### II. - ORDRE DU JOUR :

A) Zone Industrielle et Artisanale de BEAUMONT-ROMAGNAT.

Le Président présente le dossier d'étude de la zone industrielle, afin de le soumettre à l'approbation du Conseil.

Il précise d'abord que cette zone entre dans le schéma directeur d'urbanisme de l'agglomération clermontoise et que son principe ne saurait être remis en question. Elle sera desservie par une voie expresse de première importance ; la pénétrante sud de CLERMONT-FERRAND, joignant la RN 9 et 89.

Le Président en insistant sur le fait que cette zone est vitale pour la Commune, s'apprête à informer le Conseil Municipal du bilan financier prévisionnel et de l'échéancier de réalisation de l'opération. Monsieur COHENDY, soulève alors le problème du mécontentement des propriétaires quant au prix d'achat des terrains proposés par la S.E.A.U. Plusieurs catégories sont envisagées selon lui :

1ère catégorie : en bordure de route 20 F le m<sup>2</sup>,

2ème catégorie : à 40 m de la route 10 F le m<sup>2</sup>,

3ème catégorie : terrain enclavé 4 F le m<sup>2</sup>.

Monsieur COHENDY proteste contre la discrimination entre 1ère et 2e catégorie soutenant qu'une même parcelle devrait être achetée à un prix unique, y compris au-delà de 40 m, du fait qu'elle est située en bordure de route. Il souligne par ailleurs le prix très bas des parcelles enclavées.

Monsieur le Député-Maire prend note de ces critiques et se propose de demander à la S.E.A.U. de revoir les prix d'achat des parcelles concernées. Il fait également remarquer qu'il désire obtenir auprès des Domaines des précisions sur la différence de prix existant entre les terrains de BEAUMONT et ceux de ROMAGNAT. Il aborde ensuite l'étude du

dossier dont il conviendra de retenir ce qui suit.

1°) L'exécution des travaux se fera en 2 phases.

a) travaux d'équipement (eau électricité, etc...).

b) travaux d'aménagements complémentaires, voirie, etc...

Une première tranche de 20 hectares sera réalisée sur les deux communes. (On retiendra que la superficie totale de la Z.A. sera de 56 hectares). L'acquisition de la totalité des sols se fera au cours des années 1972 et 73 et la commercialisation s'étendra sur 7 années de 1973 à 1979-80. En ce qui concerne la Commune de ROMAGNAT, la Z.A. occupera une surface de 29 ha 65. Une première tranche de 10 ha 16 sera réalisée dans un premier temps.

### 2°) Prévisions budgétaires :

L'acquisition des parcelles de cette première tranche représentera une dépense de 300 000 F. Monsieur le Député-Maire fait remarquer qu'il a été accordé au S.I.E.A.C. un prêt destiné à couvrir cette dépense. Les prévisions de budget de la Z.A. pour la commune de ROMAGNAT s'élèveront à environ 1 800 000 F en fin d'aménagement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dossier d'étude de la Z.A. BEAUMONT-ROMAGNAT qui vient de lui être présenté. Toutefois Monsieur COHENDY précise qu'il approuve ce projet sous réserve que soient réexaminés les prix d'achat des parcelles.

### B. - QUESTIONS DIVERSES :

1°) Le Président soumet à l'approbation du Conseil Municipal une demande d'implantation en Z.A. hors de la tranche opérationnelle, pour un dépôt de matériel, émanant de M. BLANC.

Le Conseil Municipal donne son accord moyennant participation de l'intéressé, d'un montant de 2 500 F.

2°) Il y aurait lieu de prévoir à l'avenir pour l'éclairage public des candélabres en aluminium plus chers à l'achat mais qui ne nécessitent ensuite aucun entretien, contrairement à ceux installés aux Pérouses pour lesquels des frais importants de peinture doivent être engagés.

Le Conseil Municipal approuve ce projet.

3°) Une installation de chauffage central au mazout est envisagée pour le groupe scolaire. Une étude a été proposée par Monsieur CHAMBONNET et une autre par la Société MAB-TOTAL. Le devis de M. CHAMBONNET a été rejeté, celui de MAB-TOTAL moins élevé, lui, a été préféré. Les frais d'aménagement s'élèveront à 13 000 F mais en passant avec la Société un marché d'achat de carburants pendant 10 ans, celle-ci accordera une subvention de 6 000 F environ.

Le Conseil Municipal approuve le principe de chauffage au mazout mais se réserve cependant la possibilité de contacter une autre Société, SHELL par exemple.

# ANDRE BAUGER

## Tous travaux Maçonnerie

63 - OPME par Romagnat

## LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(suite de la page 2)

### 4°) TRAVAUX DE REFECTION DU CHATEAU DE BEZANCE :

Monsieur le Député-Maire précise que la réfection de la toiture du château sera terminée fin juillet. Un emprunt de 500 000 F sera dégagé en plusieurs tranches réparties sur les années 72-73-74. Un devis d'estimation des travaux d'équipement sanitaire et de chauffage a été établi par M. NOIR, architecte pour justifier cet emprunt. Ce devis s'élève à 168 399,32 F pour le chauffage et 68 948,88 F pour le sanitaire, toutes taxes comprises (T.V.A. à 17,6 %).

### 5°) Autres décisions :

a) Le Conseil Municipal donne son accord pour la remise en état des appartements des instituteurs (ceux de Monsieur ECHALIER et de l'Ecole de SAULZET) ainsi que pour l'acquisition d'une scie électrique par les services de voirie.

cipal. Chaque centre secondaire serait constitué d'un corps de 40 sapeurs avec la possibilité d'habitat proche du centre (H.L.M. ou collectif).

Le syndicat décide de poursuivre cette étude mais émet des réserves sur le montant de la dépense qui représenterait la participation annuelle de 30 F par habitant.

Le plan de circulation entrepris à la suite d'une étude du centre urbain de CLERMONT-FD a pour but, d'améliorer l'écoulement du trafic de l'agglomération clermontoise, de définir les voies nécessaires, et par conséquent, pour les communes, de prévoir les terrains nécessaires. Les frais d'étude de ces plans s'élèvent à 160 000 F, dont une part de 105 000 F est subventionnée par le Ministère de l'Équipement. Le solde est à la charge des communes adhérant au S. I.E.A.C.

## Séance du 27 Novembre 1972

### Présents :

M. BOULAY, député-Maire, Président de séance. MM. GARNIERE, GUINARD, RAYNOIRD, SUCHET, adjoints, MM. LEBRE MALET, LESCHER, BELLARD, COURNOL, BERNARD, FOURRIER, BRUN, FONTENILLE, COHENDY, FELGINES, PERRIER, LAMALLE, HUGUET, Mme PORTE.

### Absents :

MM. PASSERON, LAROCHE, BOUCHE, excusés.

Madame PORTE est désignée comme secrétaire de séance.

### I. - PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 1972 :

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 1972, lequel est adopté à l'unanimité.

En réponse à la question soulevée par Monsieur COHENDY, lors de cette précédente séance concernant les prix de terrains dans la zone artisanale, il souligne qu'il est intervenu, avec Monsieur le Maire de BEAUMONT, pour que soient reconsidérés les prix et que de nouvelles normes soient définies. Il a été convenu :

— qu'il n'y aura plus de discrimination entre les deux communes, un seul et même tarif sera appliqué aux terrains de BEAUMONT et de ROMAGNAT.

— d'autre part, pour les terrains bordant les voies actuelles, le prix sera le même sur toute la profondeur des parcelles sous réserve que celles-ci aient une superficie minimum de 1000 m<sup>2</sup> et une largeur de 10 m. Mais ainsi risquent d'être pénalisées les parcelles étroites ou enclavées. Et il semble finalement raisonnable de relever le prix global d'acquisition des terrains.

Monsieur BOULAY fait cependant remarquer qu'il paraît difficile de dépasser un prix d'achat moyen de 10 à 12 F au m<sup>2</sup>.

Car, compte tenu des frais d'équipement et de viabilité et des surfaces à déduire, utili-

sées pour les voies d'accès ou les espaces verts, le prix de revient des terrains doit rester inférieur à 45 F pour être commercialisé.

C'est pourquoi Monsieur BOULAY pense que la dépense supplémentaire qui résulterait de la procédure d'expropriation devra être prise en charge par les communes intéressées.

### II. - ORDRE DU JOUR :

Avant de procéder à l'examen des questions à l'ordre du jour, Monsieur BOULAY donne lecture l'une lettre de remerciements de l'A.R.A.C. pour la subvention de 100 F accordée par la Commune, ainsi que d'une lettre d'excuses de Monsieur PASSERON, Conseiller Municipal, qui regrette de n'avoir pu, cette fois, effectuer le déplacement de NICE à ROMAGNAT, mais qui se promet d'être présent à la prochaine réunion.

### 1) BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 1972

a) la lecture du compte rendu du compte administratif arrêté par M. le Percepteur fait apparaître les chiffres suivants :

— Section ordinaire :	
Dépenses	1 294 183,67
Recettes	1 294 183,67
— Section extraordinaire :	
Dépenses	1 459 700,10
Recettes	1 576 998,21
Soit un excédent de	117 298,11

Mais il faut noter que cet excédent est fictif car les dépenses de certaines sommes consacrées à des investissements (ex. construction de l'Ecole Maternelle) seront étalées sur plusieurs années.

b) Le Budget supplémentaire Le Budget supplémentaire, préparé par MM. MALACAN et THEVAUT, s'équilibre comme suit :

— Recettes :	
Location d'immeubles et matériels	4 800

## TOUTES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

HAUTE OU BASSE TENSION  
DOMESTIQUES - INDUSTRIELLES OU TELEPHONIQUES

# VERNET & BOSSER

12, Rue Gutenberg --- 63-CLERMONT-FERRAND --- Tél. 92.43.97

SERVICE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

18, Rue de Poterat --- 63-CLERMONT-FERRAND --- Tél. 92.37.99

b) Le refuge pour l'arrêt des cars situé Allée du Château, pratiquement inutilisé, sera déplacé et installé à l'arrêt des cités de Bezance, sur la partie délaissée du C.D. 3.

### 6°) RAPPORT DE MONSIEUR LAROCHE, CONSEILLER, DELEGUE A LA REUNION DU SIEAC

Monsieur LAROCHE précise que cette réunion avait principalement pour objet l'étude des services de secours et d'un plan de circulation dans l'agglomération clermontoise.

En ce qui concerne les services de secours une étude préalable a été effectuée, avec pour critère la population de l'agglomération clermontoise prévue en 1985 soit 300 000 habitants. Cette étude a défini : un centre principal et cinq centres secondaires distants d'environ 3 kms du centre prin-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Député-Maire décide de lever la séance, mais il tient auparavant à informer les Conseillers Municipaux du prochain départ de leur collègue Monsieur PASSERON, appelé à NICE pour des raisons professionnelles. A cette occasion, il tient à assurer Monsieur PASSERON de son amitié et de sa reconnaissance pour le travail important qu'il a accompli au sein du Conseil Municipal. Il espère que ses nouvelles fonctions lui permettront de revenir quelquefois à ROMAGNAT. Il se fait enfin l'interprète de tous pour dire combien sera regretté le départ d'un homme dynamique et affable qui, par son sens des relations humaines, avait su s'attirer l'estime et la sympathie de tous.

## Chauffage Sanitaire

# CHAMBONNET

S. A. R. L.

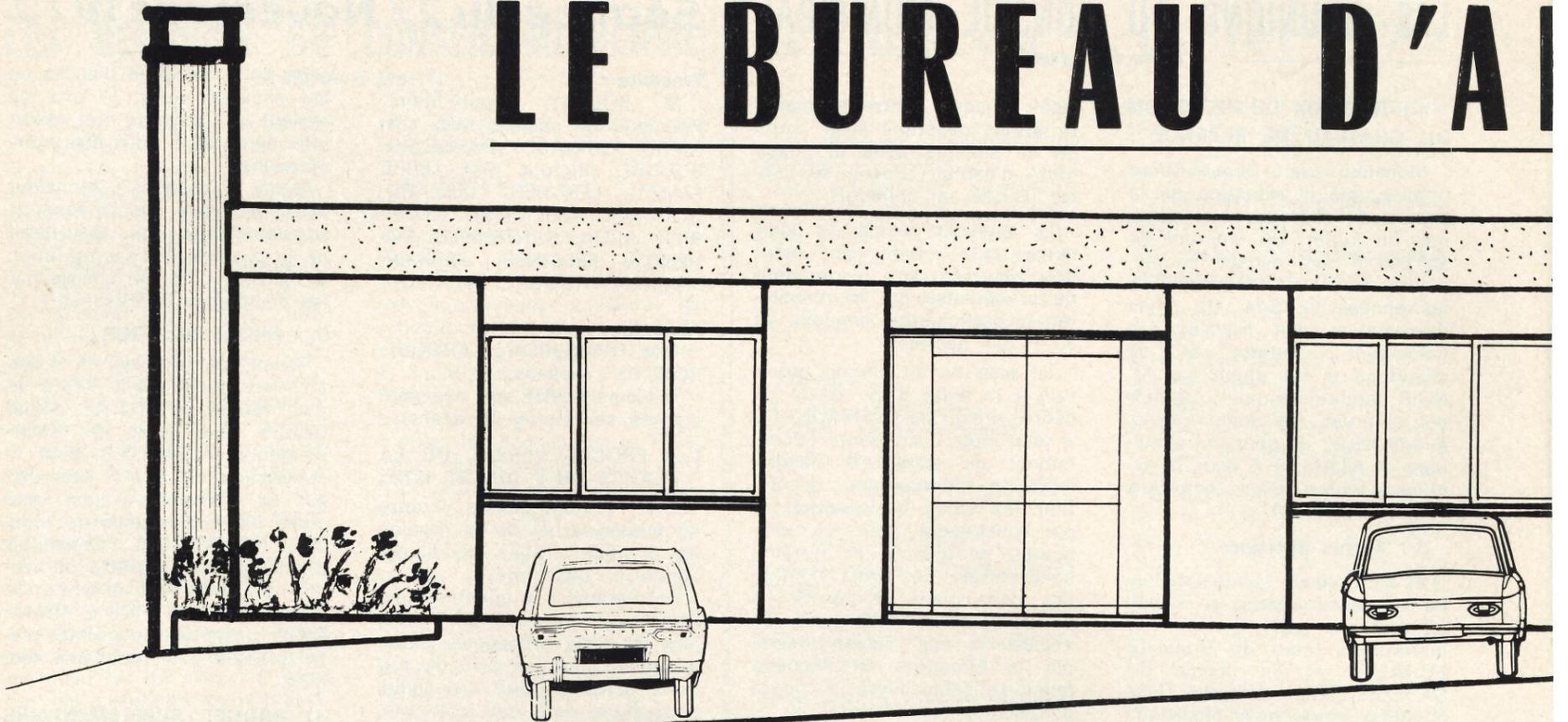
15, rue Massillon

63 - CLERMONT-FD

COUVERTURE

ZINGUERIE

# LE BUREAU D'AIDE



## A. - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT :

Le Bureau d'Aide Sociale est géré par une commission administrative qui comprend 9 membres :

- Le Maire, Président de droit,
- 4 membres élus représentant le Conseil Municipal pour la durée de son mandat :

- GUINARD André,
- FELGINES Joseph,
- LAMALLE Marcel,
- PERRIER Elie,
- 4 membres nommés par le Préfet, sur proposition du Maire

pour une durée de quatre ans :

- CURNOL Antonin,
- MIGNOT Lucien,
- MALACAN Jean-Pierre,
- GIROUD Gilbert.

La commission se réunit périodiquement pour examiner les divers problèmes qui relèvent de sa compétence.

A titre d'exemple, elle s'est réunie 8 fois au cours de l'année 1972.

## B. - OBJET ET MOYENS DU B.A.S. :

**OBJET :** Le Bureau d'Aide Sociale a pour rôle de coordonner la politique sociale de la Commune. A ce titre il intervient dans divers domaines tels que, examen des dossiers d'aide sociale, secours aux économiquement faibles et personnes âgées, etc...

Cet organisme doit aussi promouvoir des actions à caractère social. Dans cette optique, il est envisagé :

— à moyen terme la réalisation d'une crèche à domicile et d'une halte d'enfants dans le cadre du nouveau centre social. Il serait d'ailleurs particulièrement utile que les personnes intéressées par ces deux projets se fassent connaître afin que la commission puisse estimer les besoins avec une approximation suffisante.

— à court terme, une aide ménagère au profit des personnes isolées âgées ou handicapées.

*TOUTE SUGGESTION SERA BIEN ACCUEILLIE*

## MOYENS :

Le Bureau d'Aide Sociale dispose de moyens modestes.

Les recettes de 1972 s'élèvent en effet à 3227,20 F, provenant :

- de locations de terrains à divers agriculteurs 1 022 F 00
- de la part sur les concessions dans les cimetières 1 200 F 00
- de la part d'impôt sur les spectacles 590 F 00
- de revenus de titres 5 F 20

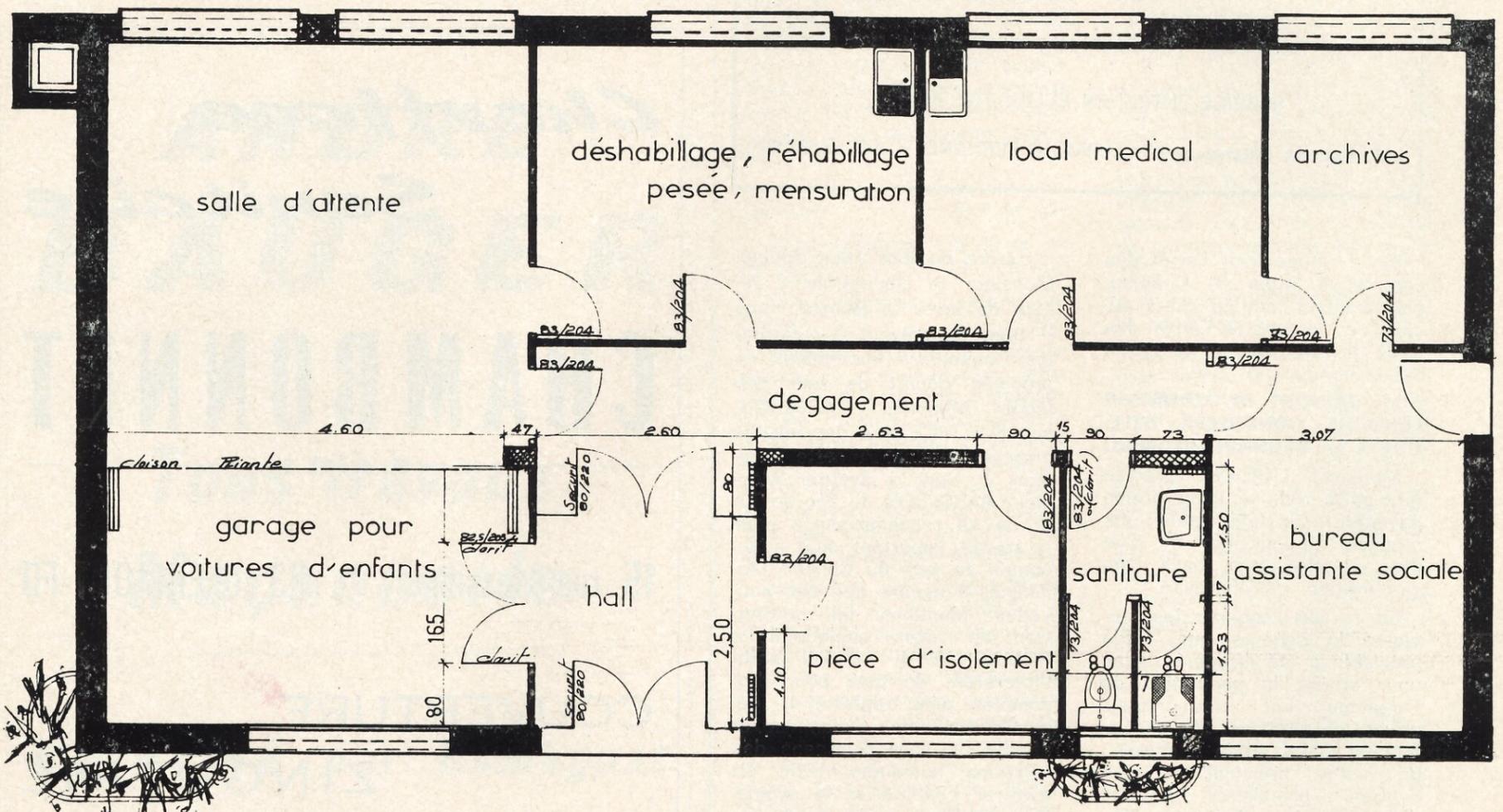
A ces recettes ordinaires, il convient d'ajouter 201 701 F 55, provenant de cessions de parcelles de terrain à usage agricole et destinées à financer les travaux du centre social.

Le développement de l'action sociale nécessite un accroissement des ressources qui proviendra pour l'essentiel de subventions municipales, malgré l'ampleur des charges qui incombent à la Commune en raison des transferts de plus en plus importants opérés par l'Etat (ex. dépenses scolaires).

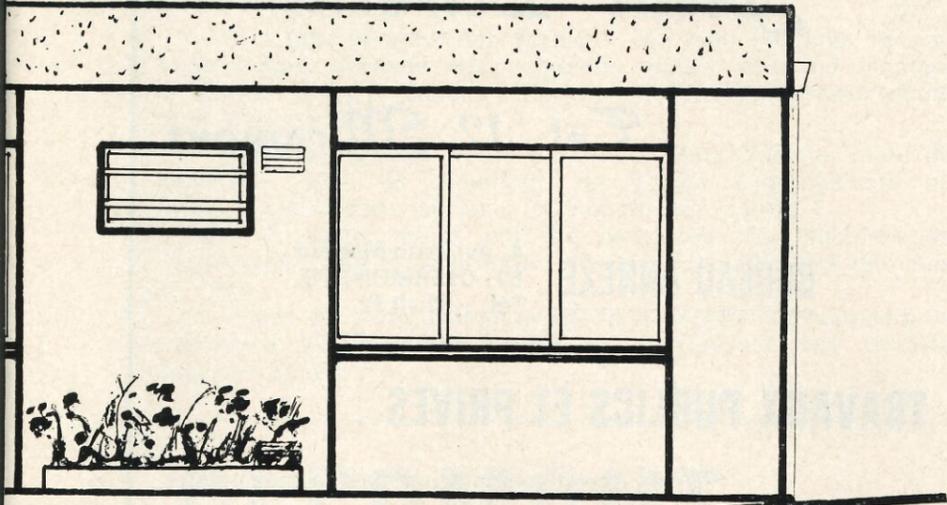
## C. - CENTRE SOCIAL :

### MISSION :

Le Bureau d'Aide Sociale, en plein accord avec la Commune a



# DE SOCIALE



décidé de réaliser un centre social situé rue des Fours à Chaux sur les parcelles F 309 et 310 lui appartenant.

Ce Centre aura pour mission :

- d'assurer divers services d'ordre social :
- permanences diverses (sécurité sociale, assistante sociale, bureau d'aide sociale, etc...),
- médecine scolaire, consultation des nourrissons,
- accueil et alphabétisation des étrangers,
- halte d'enfants, crèche à domicile, etc...
- d'accueillir les diverses associations régies par la loi de 1901 qui exercent leur activité dans la Commune,
- de mettre en œuvre diverses activités promotionnelles au profit

des jeunes et des adultes à partir des besoins de la population et en liaison avec le foyer des jeunes pour éviter tout double emploi.

A cet égard il importe que toutes les personnes de la commune susceptibles d'être intéressées par l'une ou l'autre de ces activités nous fassent connaître leurs suggestions.

## — EXECUTION DES TRAVAUX :

Le Centre sera réalisé en trois tranches, la première comprenant le bâtiment affecté aux services à l'exception de la halte d'enfants.

Après consultation de divers entrepreneurs (dont tous les entrepreneurs exerçant leur activité sur la Commune) les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes qui ont offert les meilleurs prix :

- gros-œuvre, couverture et ravalement : Entreprise REDONDIN,
- zinguerie : Entreprise BERBON,
- plâtrerie, peinture, vitrerie : entreprise GUTIERREZ,
- chauffage, sanitaire : Entreprise ESTRADE,
- Menuiserie bois intérieure : Entreprise IMBAUD,
- Electricité : Etablissements Jean MESTRE,
- Menuiserie extérieure (aluminium) : Entreprise HURON et

## CHAMBRODIE,

- carrelage : Entreprise MARTINEZ,
- revêtements du sol (moquettes) : Entreprise CAMUS.

Les travaux ont été entrepris courant décembre et doivent être terminés au cours du mois de juin.

Le coût total de cette opération est de 180 000 F environ.

## FINANCEMENT :

Le financement sera assuré à l'aide :

— du produit des ventes de terrains à vocation agricole appartenant au Bureau d'Aide Sociale. Il importe de souligner qu'aucune parcelle de terrain à bâtir n'a fait l'objet de cession, conformément à la décision de principe de la commission.

Sauf nécessité absolue, ces terrains seront conservés et utilisés ultérieurement pour la réalisation d'autres équipements sociaux, tels que, par exemple, maison d'accueil destinée aux personnes âgées.

— d'une subvention de la caisse d'allocations familiales du Puy-de-Dôme,

— d'une subvention du Conseil Municipal.

## D. - REALISATIONS PROCHAINES.

Avant d'entreprendre les travaux relatifs à l'exécution de la deuxième tranche du centre social, il serait très utile de connaître le nombre de personnes intéressées par cette réalisation et le nombre d'enfants qui pourraient en bénéficier.

A cette fin, veuillez nous retourner les bulletins ci-dessous.  
Merci.

Photo ci-contre :

Monsieur BOULAY, député-Maire a posé la première pierre du futur centre social, le dimanche 28 janvier 1973, en présence de nombreuses personnalités. On reconnaît notamment sur notre photo, Monsieur Gouazé, Directeur de cabinet, représentant Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Puy-de-Dôme.



## COMPTE-RENDU DE L'OPÉRATION "BRIOCHES"

Dimanche 1er octobre, les responsables des associations constituées et les volontaires bénévoles étaient venus nombreux répondant à l'appel de l'A.D.A.P.E.I.

Sur les 1754 brioches prévues, 1700 avaient été fabriquées par les boulangers de Romagnat, et 1566 ont été distribuées dans la commune, produisant la somme de 11 746,11 Francs.

Il en restait 188 seulement qui ont été écoulées dans les établissements scolaires et la cantine de l'Ecole publique.

L'A.D.A.P.E.I. remercie vivement tous les participants qui n'ont pas ménagé leur temps pour assurer la réussite complète de cette journée ainsi que les généreux donateurs.

Bulletin à renvoyer à Monsieur le Président de la Commission Administrative du B.A.S., Mairie de Romagnat.

Monsieur, Madame, .....

résidant à Romagnat, rue ..... N° .....

nombre d'enfants ..... Age .....

serait intéressé par la réalisation d'une

- halte d'enfants,
- crèche à domicile.

## LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(suite de la page 3)

recouvrement de subventions	5 207
taxes et attributions (ex. fonds d'action locale)	43 454
Produits des contributions indirectes et taxes d'équipement	205 623,58
Excédent des produits antérieurs	17 599,63
<b>Soit un total de</b>	<b>276 684,21</b>
<b>— Dépenses :</b>	
Denrées et fournitures	5 000,00
Travaux et services extérieurs	25 000,00
Participation et contingents	700,00
Frais de gestion	512,84
<b>Subventions dont</b>	
Cantine	5 000,00
Aide aux étrangers, transport scolaire	1 000,00
Centre aéré Theix, transport enfants A.S.R.	1 716,00
	1 000,00
	8 716,00
Frais financiers	27 000,00
Charges exceptionnelles	2 000,00
Charges antérieures	26 000,00
Prélèvement pour dépenses extraordinaires	181 755,37
<b>Soit un total de</b>	<b>276 684,21</b>

Monsieur BOULAY adresse ses remerciements à Monsieur MALACAN qui a fait le maximum pour équilibrer le budget supplémentaire.

### 2) AUTRES QUESTIONS :

#### a) Préventorium - assainissement.

L'agence financière du bassin Loire-Bretagne réclame une redevance pollution due par le Centre de Protection Infantile de ROMAGNAT. Monsieur le Maire fait remarquer que, selon les instructions préfectorales, dont il donne connaissance,

le C.P.I. raccordé au réseau d'égouts communal doit payer la redevance d'assainissement à la Commune de ROMAGNAT. L'examen de cette affaire soulève un problème de règlement de la consommation d'eau potable différée par suite du non fonctionnement des compteurs.

Le Conseil Municipal décide de renvoyer l'affaire pour études complémentaires des services techniques.

#### b) Eveil Romagnatois :

Monsieur SUCHET demande au Conseil Municipal son accord pour la création d'une école municipale de musique, gérée par l'Eveil Romagnatois. Cette création entraînerait évidemment des frais et il conviendrait de prévoir, lors de l'établissement du budget primitif de 1973, une subvention municipale indépendante du Budget de l'Eveil Romagnatois et de l'ordre de 3 600 F, se répartissant comme suit :

Professeurs	2 600 F
Fonctionnement	600 F
Entretien d'instruments	400 F

Le Conseil Municipal approuve la création de cette école de musique et donne son accord de principe quant à la subvention à prévoir au budget 1973.

#### c) Travaux d'éclairage public

En raison de l'absence de Monsieur LAROCHE, Président de la Commission cette question ne sera pas évoquée aujourd'hui.

#### d) B.A.S. :

Monsieur GUINARD, Président de la Commission, donne lecture du compte rendu financier du B.A.S.

Il fait remarquer que la construction du nouveau centre social sera pour la plus grande partie couverte par la vente de biens, terrains et immeubles appartenant au Bureau d'Aide Sociale et représentant une somme d'environ 200 000

# Entreprise E.P.

## Jean Bateau

Tél. 12 Miremont

**BUREAU ANNEXE**

4, av. Jean-Mermoz  
63 - CLERMONT-FD  
Tél. : 92.10.12

### TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

- terrassements par engins mécaniques
- chaussées
- produits routiers : matériaux enrobés à chaud graves traitées
- terrains de jeux
- matériaux de viabilité

F. A ce propos Monsieur le Député-Maire s'associe à Monsieur GUINARD pour souligner le remarquable travail accompli en ce domaine par Monsieur MALACAN et l'en remercier.

Toutefois, et bien que d'autres ventes de terrains restent encore à réaliser il convient de réserver une partie de ce patrimoine pour d'autres objectifs. C'est pourquoi il serait bon que la Commune vote une subvention au primitif de 1973 de l'ordre de 50 000 F pour aider à la construction de ce Centre Social dont le coût final sera d'environ 180 000 F.

Le Conseil Municipal approuve ce projet.

#### e) AUTRES QUESTIONS :

Monsieur BRUN rend compte d'un rapport de la section rugby de l'A.S.R., qui fait ressortir l'importance des effectifs et la place occupée par les différentes équipes au sein des championnats, ceci, afin d'inciter le Conseil Municipal à un effort financier en faveur des différentes sociétés sportives. Il rappelle par la même occasion, que la section football compte de son côté 120 licenciés.

Monsieur le Maire, tout en reconnaissant le bien-fondé de ce rapport, souligne une nouvelle fois que les difficultés financières de la Commune sont telles qu'elles ne permettent pas, dans l'immédiat, de soutenir beaucoup plus largement les sociétés sportives.

Sur une question de Monsieur FELGINES, il est précisé que l'aménagement du terrain de boules des Pérouses devrait se terminer au printemps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée.

#### HUIS CLOS

Le Conseil Municipal, après avoir décidé de se réunir à huis clos, entend alors un rapport du Dr. GANIERE sur le Foyer des Jeunes.

Cet exposé faisant suite au désir exprimé antérieurement par le Conseil Municipal.

Après cet exposé et au cours de la discussion qui suit, la plupart des membres de l'Assemblée considèrent que la charge financière d'un animateur permanent est hors de proportion avec les ressources de la Commune, s'il doit se borner à s'occuper du seul « Foyer de Jeunes » dans les conditions de fonctionnement exposées par le rapporteur.

Cependant, Madame PORTE et quelques conseillers estiment qu'il n'a pas été suffisamment fait état de l'effort entrepris ces derniers mois pour :

1°) ouvrir le Foyer à un plus large public, étendre la gamme de ses activités et les organiser mieux.

2°) regrouper dans l'ALEPS le plus grand nombre des Associations laïques éducatives et sportives de ROMAGNAT, afin de leur donner la structure commune et la coordination qui leur manquaient.

Le Président souligne que la suppression du poste d'animateur permanent nécessite un préavis légal d'un an, qu'en conséquence une décision de suppression prise actuellement n'aura pas d'effet avant le 1er janvier 1974 et laissera encore disponible pendant toute une année les crédits affectés jusqu'à ce jour à ce poste budgétaire.

#### En conclusion le Conseil Municipal :

1°) Tout en décidant la suppression du poste d'animateur permanent, réaffirme l'intérêt qu'il porte à la formation culturelle, à l'activité sportive et à l'organisation des loisirs de la jeunesse de la Commune.

2°) Souhaite qu'au cours de l'année 1973, l'effort de rénovation entrepris dans le Foyer et dans l'ALEPS débouche sur des réalisations concrètes qui permettraient à la Commune de consentir au cours des exercices ultérieurs un concours financier qui se trouverait alors justifié.

## Bâtiments

### Travaux Publics

# Pierre REDONDIN

ENTREPRENEUR

84, Avenue Joseph Claussat  
63 - CHAMALIÈRES

Téléphone 93 67.21

R.C. 62 A 224

## Investissements réalisés ou en cours

Malgré les charges de plus en plus lourdes qui pèsent sur les collectivités locales, la commune a réalisé au cours de 1972 d'importants travaux :

— **d'assainissement** (Allée du château, chemin des pérouses hautes, chemin des Paillard, clémensat, saulzet-le-Chaud, etc...), d'un montant de 140 000 F ;

— **de voirie** (lotissement Bertucci, av. Jean Moulin, rue du 11-Novembre, impasse des vigneron, etc...), pour un montant de 280 000 F. Cette somme recouvre à la fois des travaux neufs et d'aménagement ;

— **d'éclairage public** (route d'Aubière, route d'Opme, route de Beaumont, Boul. du Chauffour, etc...), par l'intermédiaire du syndicat intercommunal, pour un montant de 210 000 F.

Dans le même temps ont été poursuivis les chantiers de l'école maternelle et de la future mairie qui doivent être terminés en 1973.

Au cours de cette même année la commune entreprendra la réalisation du complexe sportif et l'acquisition des terrains supports du C.E.T.

# CLERMONT MATERIEL

Outillages  
et Matériels  
pour bâtiment  
et T. P.

Route d'Issoire (face au Mammouth)  
Tél. 92.10.26 63170 AUBIERE

## AMIGOS ESPANOLES

A pesar de la parucion tardia de este numero, el Alcalde y el Consejo Municipal os desca un Feliz Ano Nuevo.

Sabemos que a pesar del lejamiento, las condiciones de vida a menudo dificiles, vais integrandoos en la vida de nuestra ciudad y somos dispuestos en ayudaros en la medida de lo que podemos.

Ya se dan clases de frances los lunes, Martes, Miercoles y jueves en el grupo Escolar.

Cuando el Centro Social todavia en obras, sera abierto una aula sera arreglada y babra una permanencia perio dicamente.

Asi podreis exproner vuestros problemas a las personas encargadas y haremos cuanto podrimos para resolverlos.

Se puede enfocar otras obras tadavia, pero con este fin descamos que nos hagais sugestiones.

! No vacilen !

## AMIGOS PORTUGUESES

Não obstante a vinda tardia deste exemplar o presidente da câmara e a junta municipal desejam para vós um feliz ano.

Nos sabemos que não obstante o afastamento do vosso país e as condições da vida muitas vezes dificeis que vós encontráis interegai-vos pouco a pouco na vida da nossa povoação e sómos dispostos para vos ajudar na medida das nossas possibilidades.

Já ensinos são dados segunda feira, terça feira e quinta feira na escola pública.

Quando o centro social que está em construção funcionar, uma grande sala será arrumada para os ensinos e uma permanência periódica estará assegurada.

Será assim possível da vossa parte manifestar os vossos problemas às pessoas que terão a responsabilidade de vos receber e faremos tudo o que será na nossa possibilidade para resolver esses problemas.

Outras realizações podem ainda ser encaradas, mas desejava-mos neste fin que vos digais as vossas sugestões. Não hesitai.

# Travaux Publics

TERRASSEMENT  
- DEMOLITION -

ENTREPRISE

## P. Morvan

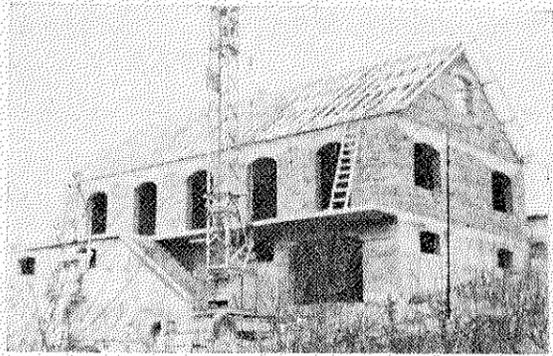
43, rue J.-B. Marrou 63 - CEYRAT

Téléphone (73) 88.31.66

## Calendrier des fêtes, cérémonies et manifestations - Année 1973

- 7 janvier :  
ASSEMBLEE GENERALE « BOULE FRATERNELLE »
- 13 janvier :  
CONCOURS DE BELOTE « PETANQUE ROMAGNATOISE »
- 21 janvier :  
CONCOURS DE BELOTE « AMICALE LAIQUE »
- 18 février :  
CONCOURS DE BELOTE « PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS »
- 3 et 4 mars :  
FETE DE PRINTEMPS DES ECOLES PUBLIQUES
- 18 mars :  
COMMEMORATION DE LA FIN DE LA GUERRE D'ALGERIE  
F.N.A.C.A. - défilé à 11 h. 30.
- 7 et 8 avril :  
FETE DES CACAHUETES
- 29 avril :  
COMMEMORATION SOUVENIR DES DEPORTES  
défilé : 11 h. 45.
- 29 - 30 avril - 1er mai :  
CONCOURS DE TIR AUX PIGEONS  
Sociétés de chasse de Romagnat.
- 1er mai :  
CHALLENGE DE FOOTBALL B. MERCIER.
- 8 mai :  
FETE DE LA VICTOIRE  
défilé à 18 h. 30.
- 20 mai :  
ASSEMBLEE GENERALE F.N.A.C.A.
- 27 mai :  
FETE DES ECLAIREURS DE FRANCE
- 31 mai :  
COLIS DES VIEUX  
organisé par la « BOULE FRATERNELLE ».
- 3 juin :  
OUVERTURE DE L'EXPOSITION DE TRAVAUX D'ELEVES  
DE L'ECOLE MATERNELLE.
- 24 juin :  
FETE DES ECOLES PUBLIQUES.
- 1er juillet :  
ASSEMBLEE GENERALE DES CHASSEURS.
- 14 juillet :  
DEFILE DE LA FETE NATIONALE
- 15 juillet :  
CONCOURS DE BOULES.
- 11 novembre :  
FETE DE LA VICTOIRE 1918.
- 2 décembre :  
CONCOURS DE BELOTE « F.N.A.C.A. ».
- 8 et 9 décembre :  
FETE DE LA SAINTE CECILE - FANFARE MUNICIPALE.
- 15 décembre :  
REUNION DES ECLAIREURS DE FRANCE
- 20 décembre :  
ARBRE DE NOEL DES ECOLES
- 22 et 23 décembre :  
CONCOURS DE BELOTE - BOULE FRATERNELLE

- ENTREPRISE DE CONSTRUCTION
- TRAVAUX PUBLICS
- GENIE CIVIL



## BARBIERO Frères

Route d'Aubière --- 63 - BEAUMONT --- Tél. 93.20.46

## Autour de la Fanfare Municipale

Fanfare!! Un mot qui fait sourire. Et pourtant, les Fanfares existent depuis des temps fort éloignés et ni les guerres, ni les cataclysmes n'ont réussi à les supprimer. La Fanfare, formation musicale populaire, est le reflet, est l'expression du Peuple à travers la Musique. Née de la communion de l'artisan, du fonctionnaire, du paysan, de l'ouvrier, de l'étudiant, la Fanfare est immortelle. Rares en effet sont nos Communes de France qui n'ont pas connu de fanfare, mais qui, à la suite de fluctuations démographiques ou économiques ont du abandonner, remettre au clou les instruments. Nombreuses aujourd'hui sont les cités qui cherchent à les recréer et à donner un sens à la musique populaire.

Qu'en est-il à Romagnat ? C'est à la fin du siècle dernier que vit le jour dans notre commune la première Société Musicale. Notons qu'à cette époque il n'y avait pas le nombre d'habitants que nous comptons aujourd'hui, mais il y avait, et il y a toujours eu depuis, suffisamment d'hommes pour se réunir, et dans la paix, « faire de la Musique ». En 1946, après la tourmente des années 40, il y eut encore des hommes de bonne volonté pour redonner force et vigueur à la Fanfare qui prit le nom distinctif de « L'EVEIL ROMAGNATOIS » Fanfare Municipale. Le Maire de l'époque, qui n'était autre que A. Boulay, aidé dans cette tâche par de solides musiciens, donna l'élan à la Société que nous retrouvons de nos jours.

Riche d'une soixantaine de Musiciens, placés sous l'autorité de Michel LEDIEU, assisté de André TOURGON et Bernard LEDIEU, notre Fanfare est présente aux manifestations publiques comme il se doit, mais également aux concours nationaux et internationaux où, par son travail, elle rivalise avec les meilleurs (1972, La Tour du Pin : trois premiers prix, inscription au tableau d'honneur des fanfares de France ; 1971, Vierzon : deux premiers prix et prix spécial pour sa tenue et présentation, coupe de la Municipalité ; il en était de même à Vals-les-Bains, Maurs, Sanvigne-les-Mines...). Mais le souci des dirigeants n'est pas uniquement de faire de la Société qu'elle soit toujours meilleure et de ne travailler qu'à l'obtention d'une perfection ô combien inaccessible. Les Musiciens se doivent de répandre l'enseignement qu'ils ont acquis. Dans ce domaine, un vieux rêve se voit enfin exaucé : 1973 connaîtra la création de l'Ecole Municipale de Musique ! L'école ouverte fin 72 compte deux classes de solfège, deux classes de percussion, une classe de flutes et une classe de clarinettes. Grâce à l'appui de la Municipalité les cours y sont gratuits et ouverts à tous.

Les Fanfares ne sont pas mortes. Que vive la Fanfare et avec elle la joie simple et pure que donne la pratique et l'amour de la Musique.

Jean R. SUCHET,  
Président de l'Eveil Romagnatois,  
Directeur de l'école de Musique.

### SUGGESTIONS...

Nous espérons que ce numéro vous aura intéressé et que vous voudrez bien pardonner ses imperfections. Nous serions heureux que vous nous fassiez part de vos impressions et vos suggestions. Si, par ailleurs, vous pensez que des mesures simples et de bon sens soient en mesure d'améliorer les conditions de vie dans la Commune, faites les connaître en adressant par écrit vos suggestions à la **commission d'Information du Conseil Municipal de Romagnat** qui s'engage à les étudier et à les transmettre éventuellement aux autorités compétentes.

## INFORMATIONS DIVERSES

### PERMANENCES :

Monsieur le Député-Maire reçoit en mairie tous les samedis, de 11 heures à 12 heures, à moins qu'il ne soit retenu par ses obligations parlementaires.

Services techniques de la Mairie : réception en mairie les lundi, mercredi et samedi, de 11 heures à 12 heures.

Service des Impôts : Monsieur l'Inspecteur des Contributions Directes reçoit en Mairie le 2e mercredi de chaque mois, de septembre à février — à partir de 14 h. 30.

Sécurité sociale : les mardis et vendredi, de 10 à 12 heures.

Centre médico-social :

1) Assistante sociale : le 1er et 3e mardi de chaque mois, de 15 heures à 17 heures.

2) Consultation des nourrissons : le 1er et 3e vendredi de chaque mois, de 14 h. 30 à 16 heures.

Caisse d'épargne :

Place de la Mairie : mercredi, de 15 h. 15 à 16 heures — Vendredi, de 9 h. 55 à 10 h. 30.

Les pérouses : mardi, de 16 h. 15 à 17 heures — jeudi, de 10 h. 50 à 11 h. 30.

COURS DE FRANÇAIS destinés à la population étrangère : lundi, Mardi, Mercredi et jeudi, de 20 à 22 heures, au groupe scolaire.

### ● RECENSEMENT DE LA POPULATION ETRANGERE AU 30-12-1972 :

POPULATION TOTALE : 1080 — Hommes : 403 — Femme 275 — Enfants 402

dont ressortissants :

— Espagnols : 430 — Italiens : 92 — Portugais : 521 — Suisses : 2 — Allemands : 3 Yougoslaves : 8 — Iraniens : 3 — Marocains : 6 — Polonais : 5 — Algériens : 9 — Tunisien : 1.

### ● ETAT CIVIL :

— 94 naissances, dont 90 hors commune  
— 37 mariages — 21 décès — 11 transcriptions de décès.

### ● LISTES ELECTORALES :

— 1er bureau : 1204 (1971 : 1084)  
— 2e bureau : 1258 (1971 : 1074)  
— 3e bureau - Opme : 142 (1971 : 136)  
— 4e bureau - Saulzet : 141 (1971 : 128).

### PERMIS DE CONSTRUIRE :

110 permis ont été délivrés au cours de 1972, représentant 109 logements. A compter de 1973, les constructions ne seront autorisées que dans les zones où la viabilité a été réalisée.

Service après vente immédiat

GRAETZ  
Radio-Télévision

LINCOLN  
Machines à laver  
Lave-vaisselle

SCHOLTES  
Equipement cuisine

# Ets J. MESTRE s.a.

Magasin  
73 Bd J.-Jaurès

Installation  
Bâtiment  
Industrie

Entreprise et siège social  
10 rue de Vallières

93-41-51 CLERMONT-FERRAND